

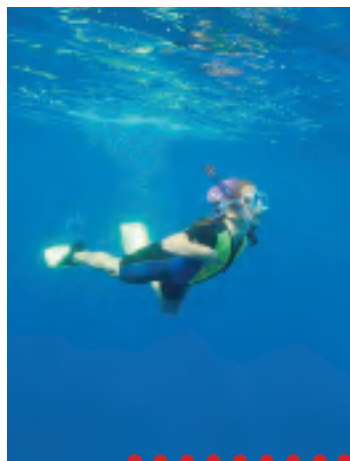
SUBAQUA

La randonnée subaquatique

Pratique & Organisation



Fédération Française
d'Études et de Sports Sous-Marins



Sommaire

- Préface 5
- Avant-propos 7
- Sommaire 8

1 Qui est le randonneur subaquatique 10

- 12 - Introduction.
- 12 - Quelle définition juridique ?
- 13 - Une activité subaquatique ?
- 14 - La rando sub pour un public plongeur.
- 16 - La rando sub pour un guide de rando sub.
- 18 - La rando sub pour un public qui ne plonge pas.
- 20 - La rando sub pour un public spécifique.
- 22 - Zoom sur les attentes des publics.

2 Caractéristiques de l'activité 24

- 26 - Quelques repères.
- 29 - La randonnée subaquatique autonome organisée.
- 31 - La randonnée subaquatique encadrée.
- 35 - Les autres caractéristiques de la randonnée subaquatique.

3 Confort et sécurité 38

- 40 - Confort et milieu de pratique.
- 44 - Confort et éléments de sécurité.
- 46 - Confort et équipement individuel.
- 52 - Confort et présence d'un guide de randonnée subaquatique.
- 54 - Initiation d'une personne ayant des difficultés.

4 Les étapes clés 58

- 60 - D'un point de vue technique.
- 60 - Quelle organisation ?
- 61 - La communication.
- 62 - La phase opérationnelle.
- 70 - Pour ne pas tout mélanger.

5 Les contenus abordés72

- 74 - Introduction.
- 74 - La répartition des contenus d'animation.
- 75 - Un exemple d'initiation à l'immersion.
- 79 - Un exemple de contenu tout public.
- 85 - Un exemple de contenu pour public averti.

6 Progressivité dans les espaces de découverte90

- 92 - Introduction.
- 92 - Fonds plats de sable, de galets et gravières.
- 96 - Les fonds présentant un faible relief.
- 100 - Les "forêts" sous-marines.
- 104 - Les reliefs importants avec les espaces sombres.
- 107 - Les espaces de vision "infinie".
- 109 - À chacun son territoire d'aventure.

7 Progressivité des observations et contenus110

- 112 - Introduction.
- 113 - Observations de premier niveau.
- 115 - Observations de deuxième niveau.
- 117 - Observations de troisième niveau.
- 120 - Observations de quatrième niveau.
- 123 - Observations de cinquième niveau.
- 125 - Tableau de synthèse.

8 Points d'attention pour une activité réussie126

- 128 - Introduction.
- 128 - La position de l'intervenant.
- 131 - La communication.
- 133 - La capacité d'attention et les sens.
- 139 - Remarques et propositions.

- Le réseau Mer "Éducation à l'environnement"142
- Crédits photos144



Zoom sur les attentes des publics

D'une manière générale, le public "individuel" ou "grand public" n'engage que sa propre responsabilité dans une activité, ce qui est différent des groupes organisés (centre aéré, centre de loisir...) pour lesquels il y a une délégation de responsabilité des parents ou de la famille à un responsable. Pour ce public "individuel", le choix du passage à l'acte pour faire une randonnée subaquatique est souvent le fruit d'une décision spontanée. Certains éléments favorisent ce choix, comme le fait d'être en vacances, d'être en groupe, d'être assuré de conditions de pratique et de sécurité optimales (météo favorable, recommandations de l'Office du tourisme...), d'être sur un site de qualité propice à la pratique. Il peut y avoir une émulation de groupe (sportive) ou de famille (plaisir partagé) avec un meneur (enfant ou adulte) qui connaît peut-être déjà et qui veut partager son expérience ou éveiller de nouveaux centres d'intérêt chez ses proches. Chaque fois qu'un adulte confie la responsabilité d'un mineur dont il a la charge pour une activité qu'il ne maîtrise pas parfaitement, où à laquelle il ne participera pas, le professionnalisme autour de l'activité devient dominant (éléments de sécurité, de confiance et le rapport qualité/coût).

Les principales attentes des publics et leurs caractéristiques peuvent être résumées ainsi :

Public	Mots clés	Points de veille physiologique	Organisation et rythme
Famille	Plaisir partagé, émerveillement, découverte, sécurité, bon rapport qualité/prix.	Froid pour les enfants, hypoglycémie selon heure de l'activité et T° eau.	Double échange adulte/enfant, équipement adapté à chacun, rythme adapté au plus jeune, dans les temps d'écoute, le choix du parcours.
Adulte	Sport évasion original, découverte/connaissance, convivialité, sécurité.	Crampes selon effort et T°eau; effort modéré.	Rythme variable adapté dans les temps d'écoute et le choix du parcours aux attentes et possibilités du groupe.
Ado	Convivialité/mixité, dominante sportive, expérience valorisante.	Crampes en lien avec la croissance, effort non maîtrisé et T°eau; hypoglycémie /repas léger (filles), effort, heure de l'activité et T° eau.	Respect de l'intimité pour équipement, veille particulière car prise de risque possible, interactivité permanente, rythme soutenu et situations alternées.
Enfant	Accompagnement "rassurance", émerveillement, découverte ludique.	Froid, hypoglycémie selon heure de l'activité et T° eau.	Équipement et temps dans l'eau adaptés, progressivité adaptée au plus jeune, dans les temps d'écoute, le choix du parcours.
Senior	Accompagnement "rassurance", émerveillement accessible, découverte connaissance.	Antécédent cardiaque; gestion de l'effort; amplitude articulaire/équipement; sensation de mal-être/équipement (trop serré); mal de mer souvent rapide (équilibre et repères dans l'eau !).	Temps d'équipement adapté, privilégier l'aisance à la thermicité, favoriser l'autonomie à l'interventionnisme, simplicité du matériel préférable à la technicité, progressivité, parcours séquencé (récupération), effort limité, rythme plutôt lent.
Handi PMR	Autonomie accompagnée, dépassement de soi/réussite, émerveillement accessible, expérience valorisante, découverte du milieu, bien-être et liberté.	Froid perçu tardivement, antécédent cardiaque, gestion de l'effort, amplitude articulaire et équipement, sensation de mal-être/équipement (trop serré), attention respiration tubas et équilibres.	Sécurisé; préférer l'autonomie à l'interventionnisme matériel adapté, progressivité, effort limité, adaptation aux possibilités motrices, laisser le temps de créer des repères dans l'eau, rythme plutôt lent.

- la présence et l'attention à la fois collectives et individualisées si besoin ;
- le discours cohérent et suivi, avec un fil conducteur ;
- un apport de connaissances simples qui permet à chacun de comprendre et d'organiser ses idées ;
- le positionnement intellectuel de l'encadrant qui n'est pas le seul référent et laisse de la place aux connaissances et avis des autres membres du groupe...

Sur le plan des capacités des pratiquants

Aussi étonnant que cela puisse paraître pour un plongeur, pour un large public, s'inscrire à une activité de randonnée subaquatique relève d'une véritable aventure. Imaginez-vous débutant une activité en environnement spécifique, sur une paroi rocheuse, dans la neige en haute montagne ou dans un raft ! Beaucoup de questions se bousculent et pour être rassuré, chacun veut être certain que lui, son conjoint ou enfant sera "capable" ! Seul référent au niveau de la sécurité, avec le responsable technique de randonnée s'il y en a un, c'est le guide qui explique et précise le contour de l'activité. L'adaptation de l'activité aux conditions du milieu et au niveau des pratiquants relève du rôle du guide. Rendre explicite ses choix et questionner chacun sur son état de fatigue, de froid, de confort au sens large, permet de prendre en compte l'évolution du ressenti individuel dans la gestion de l'activité. Prendre en compte les capacités du pratiquant se traduit notamment par :

- l'adaptation du parcours pour rester dans des efforts limités ;
- la "simplification" des gestes demandés pour créer des situations de réussite ;
- faire référence à des situations déjà vécues ;
- proposer des situations d'observations accessibles à chacun et progressives dans leur technicité pour maintenir l'intérêt ;
- gérer le groupe en portant une attention particulière à chacun pour mettre en place une aide individualisée des difficultés rencontrées.

Les nouveaux diplômes professionnels

La fin de la délivrance des BEES 1 et 2 de plongée est prévue en 2013 et 2012. Trois diplômes d'État vont les remplacer :

- Le brevet professionnel (BP-JEPS) spécialité "plongée subaquatique".
- Le diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (DE-JEPS) mention "plongée subaquatique".
- Le diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (DES-JEPS) mention "plongée subaquatique".

À la différence des BEES qui n'en faisaient jamais mention, la rando sub est intégrée dans les compétences à développer par les candidats à ces 3 qualifications, tant en matière d'organisation et de direction de l'activité, qu'en matière d'encadrement. Autre nouveauté, ces 3 diplômes seront soumis à un stage de recyclage tous les 5 ans, dans lequel la rando sub pourrait être abordée.

📍 QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LE GUIDE DE RANDO SUB ?

Deux grands domaines de responsabilité peuvent toucher le guide de randonnée dans l'exercice de ses activités d'animation et d'encadrement :

- **Sa responsabilité civile** (ou RC) peut être engagée lorsqu'un des randonneurs qu'il encadre subit un dommage (matériel, corporel, psychologique...) imputable, soit à une faute pénale préalable de sa part, soit à un non-respect du "contrat" passé avec son "client", soit à une négligence ou une imprudence qui pourrait lui être reprochée. Dans le cas d'un engagement de sa responsabilité civile, le guide risque de devoir rembourser financièrement les dommages subis ; son assurance RC peut garantir tout ou partie de ce risque. Ce sera notamment le cas s'il est licencié fédéral et bénévole ou s'il est licencié, professionnel et qu'il a souscrit une assurance RC pro individuelle ou en tant que structure (SCA).
- **Sa responsabilité pénale** peut être engagée s'il a commis une infraction pénale dans le cadre de sa mission d'encadrement, notamment lorsque l'un des randonneurs qu'il encadre a un accident. En l'absence de normes de pratiques définies par le Code du sport pour la randonnée subaquatique, il ne pourra lui être reproché que des manquements à des obligations de prudence ou des mises en danger caractérisées en raison de ses choix d'organisation ou pendant le déroulement ou de son comportement face à une situation d'urgence ou d'accident. Le guide risque principalement des sanctions financières (amendes), des privations de liberté et une interdiction d'exercer.

- la présence et l'attention à la fois collectives et individualisées si besoin ;
- le discours cohérent et suivi, avec un fil conducteur ;
- un apport de connaissances simples qui permet à chacun de comprendre et d'organiser ses idées ;
- le positionnement intellectuel de l'encadrant qui n'est pas le seul référent et laisse de la place aux connaissances et avis des autres membres du groupe...

Sur le plan des capacités des pratiquants

Aussi étonnant que cela puisse paraître pour un plongeur, pour un large public, s'inscrire à une activité de randonnée subaquatique relève d'une véritable aventure. Imaginez-vous débutant une activité en environnement spécifique, sur une paroi rocheuse, dans la neige en haute montagne ou dans un raft ! Beaucoup de questions se bousculent et pour être rassuré, chacun veut être certain que lui, son conjoint ou enfant sera "capable" ! Seul référent au niveau de la sécurité, avec le responsable technique de randonnée s'il y en a un, c'est le guide qui explique et précise le contour de l'activité. L'adaptation de l'activité aux conditions du milieu et au niveau des pratiquants relève du rôle du guide. Rendre explicite ses choix et questionner chacun sur son état de fatigue, de froid, de confort au sens large, permet de prendre en compte l'évolution du ressenti individuel dans la gestion de l'activité. Prendre en compte les capacités du pratiquant se traduit notamment par :

- l'adaptation du parcours pour rester dans des efforts limités ;
- la "simplification" des gestes demandés pour créer des situations de réussite ;
- faire référence à des situations déjà vécues ;
- proposer des situations d'observations accessibles à chacun et progressives dans leur technicité pour maintenir l'intérêt ;
- gérer le groupe en portant une attention particulière à chacun pour mettre en place une aide individualisée des difficultés rencontrées.

Les nouveaux diplômes professionnels

La fin de la délivrance des BEES 1 et 2 de plongée est prévue en 2013 et 2012. Trois diplômes d'État vont les remplacer :

- Le brevet professionnel (BP-JEPS) spécialité "plongée subaquatique".
- Le diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (DE-JEPS) mention "plongée subaquatique".
- Le diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (DES-JEPS) mention "plongée subaquatique".

À la différence des BEES qui n'en faisaient jamais mention, la rando sub est intégrée dans les compétences à développer par les candidats à ces 3 qualifications, tant en matière d'organisation et de direction de l'activité, qu'en matière d'encadrement. Autre nouveauté, ces 3 diplômes seront soumis à un stage de recyclage tous les 5 ans, dans lequel la rando sub pourrait être abordée.

📍 QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LE GUIDE DE RANDO SUB ?

Deux grands domaines de responsabilité peuvent toucher le guide de randonnée dans l'exercice de ses activités d'animation et d'encadrement :

- **Sa responsabilité civile** (ou RC) peut être engagée lorsqu'un des randonneurs qu'il encadre subit un dommage (matériel, corporel, psychologique...) imputable, soit à une faute pénale préalable de sa part, soit à un non-respect du "contrat" passé avec son "client", soit à une négligence ou une imprudence qui pourrait lui être reprochée. Dans le cas d'un engagement de sa responsabilité civile, le guide risque de devoir rembourser financièrement les dommages subis ; son assurance RC peut garantir tout ou partie de ce risque. Ce sera notamment le cas s'il est licencié fédéral et bénévole ou s'il est licencié, professionnel et qu'il a souscrit une assurance RC pro individuelle ou en tant que structure (SCA).
- **Sa responsabilité pénale** peut être engagée s'il a commis une infraction pénale dans le cadre de sa mission d'encadrement, notamment lorsque l'un des randonneurs qu'il encadre a un accident. En l'absence de normes de pratiques définies par le Code du sport pour la randonnée subaquatique, il ne pourra lui être reproché que des manquements à des obligations de prudence ou des mises en danger caractérisées en raison de ses choix d'organisation ou pendant le déroulement ou de son comportement face à une situation d'urgence ou d'accident. Le guide risque principalement des sanctions financières (amendes), des privations de liberté et une interdiction d'exercer.

